

La contribution belge à la définition du « Bon usage »

In: Cahiers de l'Association internationale des études françaises, 1962, N°14. pp. 25-37.

Citer ce document / Cite this document :

Hanse Joseph. La contribution belge à la définition du « Bon usage ». In: Cahiers de l'Association internationale des études françaises, 1962, N°14. pp. 25-37.

doi : 10.3406/caief.1962.2215

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/caief_0571-5865_1962_num_14_1_2215

LA CONTRIBUTION BELGE A LA DÉFINITION DU « BON USAGE »

*Communication de M. HANSE
(Louvain)*

au XIII^e Congrès de l'Association, le 24 juillet 1961.

J'ai cru ne pouvoir mieux répondre à la flatteuse invitation du Conseil qu'en tâchant de préciser dans quelle mesure la Belgique a contribué à définir le Bon Usage.

Nous laisserons de côté le rôle de la littérature française de Belgique. Car s'il me paraît incontestable que nos meilleurs écrivains ont le droit d'être cités comme témoins au même titre que les bons auteurs français, je reconnais, tout en le déplorant, qu'il est vain de cautionner un usage par leur exemple, aussi longtemps que les intellectuels français les ignorent.

Je ne considérerai donc que le rôle joué par les grammairiens belges. Depuis vingt-cinq ans, nul ne conteste l'autorité qu'ils ont acquise dans la définition précise et scientifique du bon usage.

Si l'on cherche un précédent, il faut remonter jusqu'au xvii^e siècle pour voir nos provinces prendre une telle initiative. Le rôle qu'elles ont alors joué n'a jamais été mis en lumière.

Certes, leurs écrivains sont alors médiocres ; du point de vue qui nous occupe, ils ne nous intéressent que par certains aveux : ils s'excusent parfois de ne pas écrire avec la correction, la précision, l'élégance des Français. Ils savent

donc qu'il y a un bon usage français et qu'une partie de leur public en possède les règles. De nombreux témoignages attestent d'ailleurs avec quel zèle est étudiée dans les Pays-Bas cette langue française dont le prestige est considérable, même en Flandre, et qui semble, aux yeux des contemporains, avoir atteint alors sa perfection.

Parmi les grammairiens du XVII^e siècle, on a cité plus d'une fois le nom du Père Laurent Chiflet (ou Chifflet), mais personne ne s'est vraiment penché sur son œuvre, n'en a entrevu l'originalité, le rayonnement, et c'est à une véritable découverte que je vous convie (1).

Sa grammaire parut à Anvers en 1659 ; il faut en donner le titre complet : *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise, où le lecteur trouvera en bel ordre tout ce qui est de plus nécessaire, de plus curieux, et de plus elegant, en la Pureté, en l'Orthographe, et en la Prononciation de cette Langue* (2).

J'ose dire que, dans l'ensemble, c'est la grammaire française la plus méthodique, la plus copieuse, la plus nuancée qui ait paru à cette époque. Aussi a-t-elle connu en Belgique et en France un succès considérable et prolongé ; on peut croire qu'elle a exercé une réelle influence sur la définition du bon usage et des principes sur lesquels il s'établit.

L'*Essay d'une parfaite grammaire* a eu, en effet, un minimum de dix éditions, dont une au moins à Paris, en quelque quarante ans ; encore faut-il ajouter que plusieurs d'entre elles — je l'ai vérifié — ont eu plus d'un tirage. En outre, le même traité a été publié à Paris sous le titre *Nouvelle et parfaite grammaire de la langue françoise* et a connu à son tour,

(1) Son nom est cité par Brunot dans l'*Hist. de la langue fr.*, t. III, 1^{re} partie, p. 64. Il n'est même pas repris dans les volumes de la *Biographie Nationale*, qui consacre cependant des notices à d'autres Chiflet. Des renseignements biographiques et bibliographiques sont fournis par la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* par De Backer et Sommervogel, 1^{re} partie, Bibliographie, t. II, 1891, col. 1132-1139, et par Henri Fouqueray, *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, t. V, p. 17.

(2) Anvers, Jacques Van Meurs, 1659, 247 p., in-16. L'édition de 1664 paraît être un nouveau tirage de la précédente : on y a fait notamment les corrections indiquées en 1659, au verso de la page 247, dans les Errata. Je garde l'orthographe qui apparaît dans le titre, l'Approbation et le Privilège : *Chiflet* est écrit avec un seul *f*.

dans cette nouvelle présentation, un succès non moins vif, attesté encore vers 1725.

Le Père Laurent Chiflet, né à Besançon en 1598, peut être revendiqué par la France autant que par la Belgique. Il appartenait à une illustre famille de cette Franche-Comté qui était alors possession espagnole et qui fut rattachée au gouvernement des Pays-Bas. Un de ses frères, de dix ans son aîné, a été médecin de l'archiduchesse Isabelle, gouvernante des Pays-Bas. Est-ce lui qui a fait venir dans nos provinces son cadet, entré au noviciat des Jésuites en 1617 ? Je ne sais. Ce qui est certain, c'est que le Père Chiflet n'a pu s'installer chez nous avant 1636 : son zèle religieux et charitable est encore attesté à Dôle cette année-là, pendant le siège de la ville. A partir de 1638, il commence à publier chez nous des livres de dévotion. Son œuvre de grammairien est le fruit de son séjour dans les Pays-Bas, où il est resté jusqu'à sa mort, survenue brusquement à Anvers le 9 juillet 1658.

C'est donc à tort que Ferdinand Brunot a conjecturé « quelques relations » entre Vaugelas et le Père Chiflet au moment où celui-ci passait par Paris avant de se rendre dans le Nord. Tout ce que nous savons, c'est que notre auteur reçut la visite de Vaugelas vers 1625. Sur cette rencontre, voici ce qu'il dit au début de son *Essay* en 1658 :

« Monsieur de Vaugelas vivra dans l'estime des bons esprits, tant que le monde durera, ayant obligé infiniment nostre langue par ses belles et curieuses Remarques, d'où j'ay transporté en cet Œuvre tout ce qu'elles contiennent de plus beau. Je ne suis pas pourtant tellement idolatre de ses opinions que je n'en aye dit mon jugement quand j'ay creu qu'il s'estoit mesconté : et je sçay bien que si cet excellent homme, qui m'a fait l'honneur de me visiter il y a plus de trente ans, estoit encore en vie, sa modestie ne s'en offenserait pas. »

Pour bien apprécier l'*Essay d'une parfaite grammaire*, il ne faut pas en oublier la date. Lorsque Chiflet en écrivit les dernières lignes, en 1658, il paraissait encore plein de projets. Le Privilège est daté du 25 juin 1658. La mort frappa l'auteur peu après et il n'eut pas la joie de voir paraître son livre. Les éditeurs s'abstinrent soigneusement de jamais faire allusion à son décès et pendant plus de soixante ans reproduisirent

toujours, sans l'avouer, le texte de 1658, avec de légères différences dans la présentation ou de menues variantes de pure forme. L'éditeur parisien de la *Nouvelle et parfaite grammaire* alla jusqu'à y joindre une *Méthode abrégée de l'orthographe* en visible contradiction, sur plus d'un point, avec les principes de Chiflet, énoncés bien des années plus tôt.

Quelle que soit donc l'édition consultée, il faut la juger comme si elle était de 1658. Chiflet connaît les grammaires antérieures à cette date, il a lu très attentivement Vaugelas et tient compte scrupuleusement de ses Remarques. Mais au lieu de suivre celles-ci dans leur ordre de présentation, il les examine à la place où elles viennent s'insérer normalement dans une grammaire logiquement ordonnée. Il est au courant des censures de La Mothe Le Vayer et de Scipion Dupleix ; il les mentionne et, quand elles lui paraissent fondées, il les adopte (3). Il fait aussi sa propre critique des Remarques et, sur de nombreux points, porte des jugements qui se retrouveront chez Bouhours, Ménage, Thomas Corneille.

Dans quelle mesure les commentateurs de Vaugelas ont-ils connu la grammaire du Père Chiflet ? Aucun d'eux ne s'est donné la peine de rechercher systématiquement ses mises au point, dispersées à travers un ouvrage bien charpenté mais très touffu. Ménage, sans doute, le cite plus d'une fois, mais les jugements de Chiflet auraient retenu davantage l'attention des spécialistes s'ils avaient été présentés comme des commentaires sur les Remarques de Vaugelas. L'influence de notre grammairien sur la définition de l'usage a dû s'exercer de façon diffuse, à travers les écoles et les maîtres qui, en France comme en Belgique, utilisaient largement son manuel.

Il serait intéressant de montrer à quel point la grammaire de Chiflet peut modifier nos connaissances sur l'état de la langue

(3) Rappelons que les quatre *Lettres* de La Mothe Le Vayer *touchant les nouvelles Remarques sur la langue françoise* de Vaugelas ont paru la même année que ces *Remarques*, en 1647. Le livre de Scipion Dupleix, *Liberté de la langue françoise dans sa pureté*, a paru en 1651. Cf. *Commentaires sur les Remarques de Vaugelas...* publiés par Jeanne Streicher. Paris, Droz, 2 vol., 1936.

au XVII^e siècle. Que de fois elle donne, dès 1658, une règle qui, croit-on, ne s'est établie que beaucoup plus tard !

Je me bornerai ici à considérer la position de Chiflet à l'égard de la définition du bon usage. Comme Vaugelas, il le fonde sur trois autorités : la Cour, les bons écrivains, les grammairiens. Il accorde un large crédit à l'Académie : il sollicite son jugement et promet de se dédire de ce qu'elle aura désapprouvé.

Son ambition, déclare-t-il, a été de « former les Regles du langage plus exactement et plus judicieusement », en évitant notamment deux défauts. Certains grammairiens « s'embroüillent, en cherchant le vray point de l'étendue et des limites de la Regle qu'ils veulent establir : et après s'estre bien debatus, desesperant d'en voir le fond, ils vous renvoient à l'usage. D'autres fondent leurs preceptes sur quelque petit nombre d'exemples, qui leur viennent en l'esprit, sans examiner plus avant ce qui est de l'usage contraire dans le reste de la Langue ; et par ce moyen ils forgent des Regles plus fausses que vraies ».

Voyons-le, en deux circonstances, appliquer ces principes pour définir plus exactement le bon usage.

Lorsqu'il étudie la question si controversée de la place des adjectifs, il fait un effort visible pour être clair, précis, pour distinguer les divers cas. C'est ainsi qu'il énumère quelques adjectifs qui demandent à précéder le nom. Il ajoute (p. 243-244) :

« En voila un assez petit nombre. C'est pourquoy je m'estonne qu'un certain Grammairien (4), qui a composé une Grammaire assez bonne, et la meilleure de toutes celles que j'ay pû voir, ait fait là dessus cette Regle si generale : *Les adjectifs de louange, blasme, quantité, et de bonne ou mauvaise condition et qualité, se mettent devant le substantif*. Certes il paroît bien que cet honneste homme, et que j'estime beaucoup, n'avoit pas l'experience qu'il faut avoir pour estre bon Grammairien. S'il eust enseigné la langue Hebraïque, la Grecque et la Latine, il se fust rendu plus capable de bien former des regles. Il eust appris que la regle doit estre plus generale que ses

(4) Par la citation qui suit, on peut identifier ce grammairien. Il s'agit d'Antoine Oudin.

exceptions ; en quoy celle-cy manque enormement, veu que pour une vintaine de tels adjectifs, qui doivent aller devant les substantifs, il y en a plus de cinq cents qui vont après. Mais voila ce qui trompe ces Grammairiens. Quand il est question de former une regle de Grammaire, ils s'arrestent à dix ou douze mots, qui se presentent à leur memoire ; par exemple, que *bon, beau, gros, petit, etc.* vont devant les substantifs ; et là dessus, sans examiner plus avant, ils prononcent leurs arrests de l'usage de la langue. Je n'en ay pas usé de la sorte : car avant que de former les Regles de ce *Traité*, j'ay parcouru et examiné tous les adjectifs de la langue Françoise : et si quelqu'un m'est eschapé, ce n'est pas faute de diligence. »

Aussi le Père Chiflet fait-il des distinctions judicieuses, bien classées, nuancées, dont l'ensemble dépasse nettement, par son exactitude et sa précision, tout ce qu'on peut lire à ce sujet chez Vauvenargues ou ses commentateurs.

Je m'attarderais volontiers à citer d'autres pages, telle cette réflexion à propos de ceux qui déclarent trop vite qu'un mot commence à vieillir. Si on les laisse faire, dit Chiflet, (p. 125), « dans peu de temps nostre langue se trouvera des-troussée, comme un voyageur par des brigands... ».

Mais choisissons un autre exemple de sa méthode et de ses principes. On sait à quelle solution absurde s'en tient Vaugelas à propos de *Recouvert, recouvré* (5). Il juge conforme au bon usage de dire : *J'ai recouvert la raison*, au lieu de *J'ai recouvré la raison*. Il déclare : « *Recouvert* pour *recouvré* est un mot que l'Usage a introduit depuis quelques années contre la reigle et contre la raison » ; il s'incline parce que « l'Usage est le Roy des langues, pour ne pas dire le Tyran ». Il observe cependant que le mot n'est pas généralement reçu, que presque tous ceux « qui ont étudié » condamnent cette substitution de *recouvert* à *recouvré*. C'est pourquoi il voudrait dire tantôt *recouvert*, tantôt *recouvré*, selon ses interlocuteurs et dans une même œuvre, à condition qu'elle fût de longue haleine ! Dans une lettre ou quelque autre petite pièce, il mettrait *recouvert*... Mais à l'infinitif, il refuse, toujours au

(5) Cf. Vaugelas, *Remarques sur la langue françoise*. Fac-similé de l'édition originale. Introduction par Jeanne Streicher. Paris, Droz, 1934, pp. 15-17, 301, 311.

nom de l'usage encore hésitant, de substituer *recouvrir* à *recouvrer*, même si l'on adopte l'unique participe *recouvert* !

Il est clair que, dans un tel cas, et d'autant plus que les deux verbes étaient encore nettement distincts à l'infinitif, il aurait fallu réagir contre la confusion qui se faisait au participe. Dupleix avait relevé ici le libéralisme excessif de Vaugelas, à qui il avait plus souvent l'occasion de reprocher son purisme. Chiflet blâme *J'ay recouvert ce que j'avois perdu*. Il faut dire : *J'ay recouvré* (p. 93). « Car de dire *Recouvrir*, au lieu de *Recouvrer*, ce seroit encore une bien plus lourde faute. Ce mauvais usage, provenant de l'ignorance de quelques Dames et de quelques Courtisans, qui ne sçavoient point de quel mot Latin naissoit ce Verbe *Recouvrer* », Vaugelas, dit-il, a cru pouvoir l'accepter. Mais les savants ont « résisté à l'ignorance des autres », et « *Recouvré* a recouvré sa vigueur, et a débouté *Recouvert*. C'est pourquoy, comme je diray ailleurs, il ne faut pas ceder aux nouveutez impertinentes, quoy qu'elles durent quelque temps, et puis, comme un torrent escoulé, se changent en boüe ». Vaugelas s'est trop hâté d'approuver « un Usage dont il prenoit les mesures un peu trop courtes. Aussi a-t-il été payé de sa monnoye ; et je n'ay pû m'empescher de rire, en lisant ces paroles, dans la Grammaire de Claude Irson (6), page 107 : *Recouvert et Recouvré ont deux usages differents, quoy que du temps de M. de Vaugelas on les ait confondus*. A oüyr ce Grammairien, diriez-vous pas qu'il y a quarante ou cinquante ans que M. de Vaugelas est mort, et que ce mot renaissant a desja repris son accroissement et comme son aage de consistance ? Voila une belle leçon, pour apprendre à resister au mauvais usage des ignorants plustot que de luy tendre les mains, et de l'auto-riser par une approbation publique » (p. 94).

J'espère que ces exemples ont suffisamment montré la pertinence des observations de Chiflet sur l'usage. Mentionnons seulement une autre originalité de son travail : polyglotte, l'auteur a dû s'assimiler aisément le flamand et tout au long

(6) Cf. Claude Irson, *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue françoise*. Paris, 1656. Rappelons que Vaugelas est mort en 1650.

de son ouvrage il attire, en passant, l'attention des Flamands sur tel ou tel point. Car c'est un excellent pédagogue. Il fait plus : il insère, à la fin de la première partie de sa grammaire, une *Adjonction particulière pour les Flamands*, qui sera d'ailleurs reprise aussi dans les éditions parisiennes.

Il note que Brabançons et Flamands « ont autant d'inclination que de facilité à apprendre les langues estrangeres, particulièrement la Française, qui leur est plus nécessaire que les autres, tant pour le commerce avec leurs voisins, qu'à cause que c'est la langue de leur principale Noblesse, et de leur Cour de Bourgogne, de leur Conseil d'Etat, de leur Conseil Privé, de celuy de Malines, et de celuy des Finances. C'est pourquoi leurs meilleures villes sont remplies d'Escoles Françaises » (p. 156).

Il fait une remarque intéressante à propos de ces Écoles :

« Le mal des Flamands est qu'ils ont souvent de mauvais Maistres en nostre langue. Car il vient aux Pays Bas plusieurs François naturels, qui ne sçavent que la langue corrompue du commun Peuple de leurs Provinces, et font d'estranges fautes en parlant. Ils ne laissent pas pourtant de dresser des Escoles, pour debiter leurs ignorances, et changer leur mauvais langage contre du bon argent. Mesmes quelques-uns se meslent de composer des Grammaires et des Dialogues, qui font pitié à ceux qui les lisent. »

Chiflet donne donc des conseils particuliers pour la prononciation et dresse une liste intéressante de cinquante remarques, dont la plupart se rapportent à des germanismes. Il pousse plus loin encore son souci d'être utile aux Flamands, il traduit ou fait traduire en flamand — avec souplesse — le chapitre du verbe.

Sa liste de flandricismes, nous la retrouverons trente ans plus tard, autrement présentée et avec quelques additions, sous la plume d'Antoine-François De Pratel (1652-1734). Ce Gantois, professeur de français à l'Université de Louvain, avoue d'ailleurs qu'il s'inspire du Père Chiflet, comme de la grammaire bilingue (latin-français) de Maucondui, lorsqu'il publie, en 1689, sa grammaire en langue latine, *Manuductio ad linguam burgundicam* (Louvain, Stryckwant).

Ainsi qu'il venait de l'exposer en latin dans sa leçon inaugurale, De Pratel voulait donner « le nom de Bourguignonne à une Langue que l'usage de tant de Siècles ne reconnoit que sous celui de François ». Cette prétention n'était inspirée par aucune vue politique ni par une hostilité quelconque à l'égard de la France. De Pratel trouvait seulement plus exacte, historiquement, l'appellation « langue bourguignonne », parce que, disait-il, cent ans avant les Francs, les Bourguignons, accompagnés des Vandales, s'étaient emparés d'une grande partie de la Gaule. Sa grammaire eut du succès, elle fut rééditée et, en outre, développée dans deux autres ouvrages : *Grammatica burgundica* et *Principia linguae burgundicae*, qui restèrent longtemps en vogue.

Il y aurait intérêt à rapprocher de ces listes de flandricismes du Père Chiflet et d'Antoine-François De Pratel les *Remarques sur les germanismes* publiées à Amsterdam en 1747 par Eléazar de Mauvillon, et les recueils de flandricismes et de wallonismes qui ont paru à Bruxelles au début du XIX^e siècle, quand nos provinces furent rattachées à la France.

Pour en revenir au XVII^e siècle, je voudrais encore noter, comme une preuve de l'intérêt suscité chez nous par les *Remarques* de Vaugelas, l'édition bruxelloise, chez Balthasar Vivien, du premier recueil alphabétique et critique de ces remarques. On le trouve dans la *Politesse de la langue françoise pour parler puremant et écrire nettemant*, de Noël François, Prédicateur du Roy, J'ai consulté la troisième édition bruxelloise, datée de 1663. Elle n'appartient pas au même tirage que la troisième édition parisienne, parue en 1664. *Le Recueil alphabétique des Remarques sur la langue françoise*, inséré dans l'un et l'autre ouvrage, a déjà paru en 1651, à Paris, dans la *Methode universelle pour apprendre facilement les langues, pour parler puremant et écrire nettemant en françois*, du sieur du Tertre (7).

En réalité, le sieur du Tertre et Noël François sont des pseudonymes de Jean Macé, en religion Père Léon de Saint-Jean, de l'ordre des Carmes. Son *recueil alphabétique* résume

(7) Cité par Ferdinand Brunot (*Hist. de la langue*, III (1), p. 63), qui mentionne une édition de 1650.

les principales remarques de Vaugelas, signale brièvement les censures de La Mothe Le Vayer et de Scipion Dupleix et indique éventuellement par un signe en marge les doutes que l'auteur lui-même éprouve sur la pertinence et la justesse de la remarque.

Qu'un tel recueil ait été l'objet, en Belgique, de plusieurs éditions spéciales, n'est-ce pas un nouvel indice de l'attention que nos ancêtres accordaient aux problèmes du bon usage dans les années qui ont suivi la publication des Remarques de Vaugelas ?

Je ne vais pas retracer l'effort de nos grammairiens au XVIII^e et au XIX^e siècle. L'enseignement du français ne cesse de se développer dans les Pays-Bas et dans la Principauté de Liège au XVIII^e siècle ; on se soucie de plus en plus de réagir contre les provincialismes, et le XIX^e siècle poursuivra une lutte acharnée contre les flandricismes et les wallonismes. Préoccupation louable, assurément, mais qui déviara vers le purisme.

On sait d'ailleurs ce qu'est devenue en France, progressivement, la notion du bon usage. Si les grammairiens français du XVIII^e siècle, plus soumis à la raison qu'à l'usage, ne dédaignent pas la littérature contemporaine, ceux du XIX^e s'en tiendront longtemps à l'usage établi au siècle précédent. Si la monumentale *Grammaire nationale* de Bescherelle se flatte de renfermer « plus de cent mille exemples qui servent à fonder les règles », elle n'en emprunte que très peu au XIX^e siècle et ne dépasse pas Chateaubriand, Nodier, Casimir Delavigne, même dans la onzième édition, de 1862.

Vienne Littré, dont les exemples, on le sait, n'appartiennent guère à la littérature de son époque. Son œuvre admirable va fournir aux puristes un véritable arsenal dans leur lutte contre un français vivant. Chacun peut désormais s'improviser grammairien et défenseur de la langue.

Rappelez-vous les ouvrages publiés jusqu'en 1920. Pensez à un Abel Hermant, qui sévissait encore il y a moins de vingt-cinq ans. C'était le triomphe du purisme et du pédantisme, qui faisaient payer cher à la langue les services qu'ils lui rendaient.

Heureusement, un Brunot, un Thérive, un Dauzat réagissaient. Damourette et Pichon, Sandfeld, les Le Bidois renouvelaient nos connaissances grammaticales. On prenait conscience de la nécessité de mieux définir le bon usage contemporain, d'adapter prudemment le code aux nécessités nouvelles, aux faits nouveaux.

Chez nous aussi on s'orientait dans la même direction, en s'appuyant de plus en plus sur le témoignage des écrivains français. Sous le titre *Corrigeons-nous* (8), les chroniques et les livres du Père Deharveng dénonçaient, en même temps que les fautes et le laisser-aller, les condamnations injustifiées. C'est dans le même esprit qu'un peu plus tard M. Armand Bottequin (9) allait étudier les subtilités et les difficultés du français contemporain : il s'opposait aux solécismes et aux barbarismes, mais aussi au purisme, avec un goût très sûr et l'expérience d'une vaste lecture.

En 1936, M. Maurice Grevisse associait d'emblée son nom à l'idée même du bon usage en publiant sous ce titre une grammaire qui, par sa richesse, sa clarté, sa méthode et son recours constant aux écrivains du XIX^e et du XX^e siècle autant qu'aux classiques et aux grands ouvrages de syntaxe et de linguistique, s'imposait comme un modèle et comme le meilleur guide. Depuis vingt-cinq ans, cependant, l'auteur n'a cessé d'améliorer son œuvre, de l'enrichir, sans résister à la tentation de déborder sur le plan lexical (10). Car sa curiosité dépasse largement les problèmes grammaticaux et il vient d'ailleurs de publier le premier volume d'une nouvelle série, consacrée à des *Problèmes de langage* (11). Son autorité incon-

(8) Le premier tome de *Corrigeons-nous*, rassemblant des chroniques parues dans *La Jeunesse*, est de 1922. Il sera suivi de cinq autres et de *Aide-mémoire et additions*, Bruxelles, Dewit, 1928. Du même auteur, *Scrupules de grammairiens*, Bruxelles, Dewit, 1929.

9) Cf. Armand Bottequin, *Le français contemporain*, Bruxelles, 1937. — *Difficultés et finesses de langage*, Gand, 1945. — *Subtilités et délicatesses de langage*. Paris, Bruxelles, Baude, 1946.

(10) Cf. Maurice Grevisse, *Le Bon usage*, Gembloux, Duculot ; la 1^{re} édition (1936) comprenait 704 p. ; la 7^e, intitulée *Le Bon Usage. Grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui* (1959), a 1156 p.

(11) Cf. Maurice Grevisse, *Problèmes de langage*. Paris, Presses Universitaires de France, 1961.

testée a fait triompher le principe du bon usage fondé sur les écrivains.

Pour ma part, dès 1933, au lendemain de la publication de la scandaleuse grammaire de l'Académie, j'avais proposé (12) la création d'une Commission supérieure de la langue française qui grouperait des savants, des écrivains, des linguistes et publierait un répertoire alphabétique des difficultés de la langue française, une grammaire qui mettrait au point le problème des tolérances et un bulletin donnant des consultations régulières.

André Thérive avait déjà souhaité, dès 1923, un Conseil technique de la langue chargé surtout de la création de mots bien français pour toutes les nouveautés qui prenaient place dans notre vie. Ferdinand Brunot, lui aussi, rêvait d'un Bureau que l'on pourrait consulter. Mon projet le séduisit, il approuva le triple rôle que j'assignais à cette Commission supérieure, mais il lui répugnait de se mettre en avant : « Je ne veux pas être Président ni paraître demander de l'être », m'écrivait-il. Il partagea cependant cette présidence avec Paul Valéry quand fut enfin fondé, en 1937, l'Office de la langue française, dont l'action a été si heureuse, mais trop brève et trop limitée.

Lorsque tout espoir me sembla perdu de voir un Conseil supérieur assumer les deux premiers points du programme que j'avais défini, je me décidai à publier à la fois cette grammaire et ce répertoire alphabétique des difficultés. Je travaillai dix ans à mon *Dictionnaire des difficultés grammaticales et lexicologiques*, paru en 1949 (13).

J'ai tâché d'y définir exactement, par des exemples sévèrement triés, l'usage contemporain dans des milliers de questions controversées, mais aussi de préciser, de nuancer, de faire sentir au lecteur cultivé les exigences et les finesses de la grammaire française. Car si je n'ai cessé de lutter contre les

(12) Cf. Joseph Hanse, *Le Bilan d'une grammaire*. Namur, Les Études classiques, 1933, pp. 204-219. *L'Office de la langue française*, Ibidem, 1939, pp. 36-56. — *Consultations grammaticales et lexicologiques*, Ibidem, 1939, pp. 496-511.

(13) Cf. Joseph Hanse, *Dictionnaire des difficultés grammaticales et lexicologiques*, Paris, Bruxelles, Baude, 1949, 758 p.

puristes attardés, j'ai voulu préserver notre langue contre ceux qui méconnaissent ses traditions, sa précision et les ressources d'une grammaire qui s'est assouplie, mais dont il faut sauver les valeurs fondamentales. A travers la langue écrite ou la langue parlée, j'ai cherché des constantes, car c'est cela qui compte et non les lapsus qui peuvent échapper aux gens les plus cultivés.

Le grammairien est le greffier du bon usage, sans doute, mais il ne doit pas trop vite s'incliner devant le nombre des délinquants, il doit être un guide, un conseiller, un défenseur de la langue.

La contagion des fautes, le danger de corruption sont infiniment plus redoutables aujourd'hui qu'au XVII^e siècle. Si la Cour avait ses caprices et ses ignorances, que dire de tous ceux-là qui sèment à tous vents le mauvais exemple ? Mais les législateurs du bon usage peuvent encore s'inspirer des principes que nous rappelait le Père Chiflet : bien énoncer les règles du français vivant, ne pas substituer l'exception à la règle, procéder à des dénombrements complets et ne pas s'en tenir à un trop petit nombre d'exemples, à des « mesures un peu trop courtes » de l'usage, réagir contre les « nouveautés impertinentes » et les confusions des ignorants, ne pas laisser la langue s'appauvrir ou se dénaturer.

Joseph HANSE.